



Pandémie de coronavirus

Accès limité aux bâtiments municipaux

Dolbeau-Mistassini, 17 mars 2020 - Avec pour objectifs de limiter la propagation éventuelle du coronavirus, de se conformer aux directives du gouvernement du Québec et de protéger ses employés municipaux, la Ville de Dolbeau-Mistassini prend de nouvelles actions.

À compter de 13 h aujourd'hui, l'accès aux bâtiments municipaux sera limité jusqu'à nouvel ordre. La population est invitée à effectuer ses démarches auprès de l'administration municipale par téléphone ou par Internet. Advenant qu'une rencontre soit nécessaire, un rendez-vous sera fixé par l'employé, après s'être assuré que le visiteur réponde aux conditions édictées par le gouvernement du Québec. L'accès à l'hôtel de ville, au Service des travaux publics, au centre C.-A.-Gauthier, à la caserne 1 et au complexe culturel Saint-Michel sera donc possible uniquement sur rendez-vous. Si nécessaire, des consignes particulières à chaque établissement seront affichées dans les portes.

Services en ligne

Rappelons que la Ville de Dolbeau-Mistassini offre déjà plusieurs services en ligne, notamment le paiement des constats d'infraction, la demande de certains permis de rénovation et les formulaires de plaintes. En ce qui a trait au paiement des taxes, la population peut déjà procéder par l'intermédiaire des services en ligne de la majorité des institutions financières.

Mesures pour protéger les employés

Depuis le 12 mars dernier, différentes consignes ont été mises en place pour protéger les employés de la Ville. Tous les employés et les personnes qui œuvrent régulièrement dans nos installations ont dû remplir un questionnaire concernant leur situation et celle de leurs proches. Les employés qui revenaient de voyage ont été placés en isolement à la maison, des mesures de conciliation travail-famille ont été prises et le télétravail autorisé pour certains types d'emploi. Toutefois, afin de protéger ceux et celles qui doivent offrir des services à la population, dont plusieurs services essentiels comme le déneigement et le traitement de l'eau potable, la limitation de l'accès aux bâtiments municipaux devient incontournable. Par ailleurs, cette interdiction vient renforcer l'invitation aux citoyens faite par le gouvernement du Québec de limiter les sorties.

Enfin, la Ville de Dolbeau-Mistassini a rehaussé le niveau d'hygiène en dédiant son équipe responsable des immeubles en priorité au nettoyage fréquent des surfaces et aires communes. Les employés ont aussi été invités à redoubler de vigilance en ce qui concerne les mesures d'hygiène personnelles et la Ville de Dolbeau-Mistassini s'assurera dans les prochains jours de leur fournir des solutions antiseptiques.

Citation

« Dès l'annonce du gouvernement jeudi dernier, la Ville de Dolbeau-Mistassini a été proactive en prenant la décision de fermer rapidement les installations de sports et loisirs. Aujourd'hui, nous agissons promptement pour le bien des employés municipaux et ainsi l'ensemble des Dolmissois. »

- Pascal Cloutier

- 30 -

Source : Christine Sauvageau
Conseillère en communication et relation avec le milieu
Ville de Dolbeau-Mistassini
418 276-0160, poste 2071 ou 418 218-0522
communications@ville.dolbeau-mistassini.qc.ca